



Montreuil, le 25 février 2019

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
Ministre de l'Action et des Comptes Publics

**Monsieur Olivier DUSSOPT**  
Secrétaire d'État auprès du ministre  
de l'Action et de Comptes Publics

Objet : Préavis de grève pour le vendredi 8 mars 2019

Messieurs les Ministres,

Dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la CGT, avec d'autres organisations syndicales construit une journée d'initiatives sur les lieux de travail.

Celle-ci est motivée par des inégalités salariales, la dévalorisation et la précarité du travail des femmes, les inégalités de retraites et de pensions.

Dans la Fonction publique d'État, ces inégalités sont fortement liées à la dévalorisation des filières à prédominance féminine.

Par ailleurs, les dispositions du projet de loi de transformation de la Fonction publique prévoyant le recours accru au contrat, la remise en cause des instances représentatives, le salaire individualisé, la mobilité forcée ne pourront qu'aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de ce mouvement, des agent.e.s pourraient décider de cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du 8 mars 2019, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agent.e.s travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'État.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Marc CANON  
Secrétaire Général de l'UFSE